

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2023

**PRESENTS**: ROQUE -AUDIBERT - DELHON – LABROUSSE -LAVAL – LEMBOUB –LESVIGNE JP -  
LESVIGNE S. - MANDEIX -MOMMARTY - TESSANDIER-

**Secrétaire de Séance** : LEMBOUB Brigitte

**Date de convocation** : 23.02.2023

## **Indemnisation eau potable**

La maire informe le Conseil Municipal que la société d'assurances MMA, assureur de l'entreprise MONTASTIER, propose une indemnité de 34495,75 € suite au sinistre déclaré en 2021 pour de nombreuses fuites d'eau alors que le réseau venait d'être refait entièrement à neuf;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le montant de l'indemnisation.

## **Amortissements M 57**

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date de mise en service de l'immobilisation.

Or, pour des questions de simplification, il est possible d'amortir ces biens « en année pleine », quelle que soit leur date d'acquisition. Il est donc proposé d'adopter cette règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire par dérogation à la règle de calcul au « prorata temporis ».

Ceci étant exposé, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

La délibération du 29 juin 2022 est modifiée en son article 4 comme suit :

**l'amortissement des subventions d'équipement versées sera calculé selon la méthode linéaire.**

## **Délégué ASA**

Il est nécessaire suite aux élections municipales complémentaires de nommer un nouveau délégué à l'ASA ; le conseil nomme Sylvie ROQUE.

## **Statuts ATD24**

Après lecture des nouveaux statuts de l'ATD24,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

**APPROUVE** les statuts de l'Agence,

**DESIGNE** Madame ROQUE Sylvie, la Maire, comme représentante de la collectivité

### **Prix achat de l'eau potable**

Le conseil prend note de l'augmentation pratiquée par la commune du Buisson de Cadouin soit 0,05 € HT/m3 pour la vente en gros.

### **Bornes incendie**

Le Conseil aborde le sujet de la pose de bornes incendie supplémentaires, éventuellement 1 borne par an. Devis à demander.

### **Site internet**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que la commune ai un site internet ; le conseil approuve cette sujétion. Plusieurs devis vont être demandés.

### **Cimetière**

Il est décidé de créer un nouvel aménagement columbarium, les places se vendant assez vite, de bouger le livre des souvenirs et de mettre en place une végétalisation supplémentaire.  
Espace Michel CALES : plutôt donner son nom au parking ou à l'école.

### **Travaux aménagement parking**

Le Conseil s'est rendu sur place : il est décidé de refaire le sol en castine, de créer deux entrées, d'enlever les bois au sol et voir pour une aire de jeux 4/6 ans et 6/10 ans.

### **Ecole**

Travaux à effectuer : radiateurs à changer, mettre des éclairages Led et modifier les toilettes en créant un deuxième WC PMR.

### **Espace stockage des associations**

Aménagement sécurité incendie à prévoir.

### **Salle des fêtes**

Boitier sonore : réglage à affiner – voir impact sur la location

### **Nettoyage divers**

- Murs du cimetière
- Monument aux morts
- Cantine
- (Hydrofuge)

### **SIGNATURES**